

NEWS

Bi-mensuel
1 - 15 juillet 1989
no. 137



ISSN 0771-9388
Editeur responsable : Jerzy Milewski
9, av. de la Joyeuse Entrée, 1040 Bruxelles Belgique

PROGRAMME D'ASSISTANCE INTERNATIONALE A LA POLOGNE

A. Objectifs

La Pologne fait oeuvre de pionnier en ce qui concerne la transition du système totalitaire communiste à la démocratie. Nous avons également engagé dans notre pays un processus de transformation d'un système économique de planification centralisée en un système d'économie de marché. Les changements intervenant dans le système rapprochent notre pays de l'Occident, atténuent les divisions et accroissent la sécurité internationale. Ils peuvent aussi constituer une expérience et un exemple pour d'autres pays du dit camp socialiste".

Dans la réforme de l'économie et son rattachement étroit à l'économie mondiale, nous voyons la seule possibilité réelle d'amélioration des conditions de vie des travailleurs en Pologne. Cette question jouit de toute notre attention depuis la création de

notre Syndicat, avec en août 1980, notre revendication d'une réforme du système économique polonais, revendication couronnée en 1989 par les accords de la Table Ronde.

La réalisation du programme d'aide, étroitement lié à des réformes économiques, permettra à la Pologne de retrouver des possibilités de développement économique et de devenir un véritable partenaire commercial. La reconstruction de l'économie polonaise va dans l'intérêt de ses créanciers, puisqu'elle est indispensable au remboursement des dettes.

Pour ces raisons politiques et économiques, nous sollicitons auprès des gouvernements et institutions des pays occidentaux un Programme d'Assistance Internationale à la Pologne.

B. Formes de l'assistance

La Pologne devrait être rattachée au groupe des "pays lourdement endettés" suivant la définition du FMI et de la Banque Mondiale et elle devrait être incluse dans le Plan Brady.

1. Le Fonds Monétaire International

Un Accord Elargi de trois ans serait nécessaire pour parvenir à la stabilisation de l'économie, à l'unification du taux de change de la monnaie, à la réduction de l'endettement envers les banques commerciales, à la privatisation de l'industrie et à l'amélioration de la balance des paiements.

Notre objectif est également d'obtenir l'attribution de 600 millions de DTS de crédits par an (90% de la quote-part) et de plus, d'un crédit d'un montant de 40% de la quote-part pour soutenir à l'opération de réduction

de la dette dans le cadre du plan Brady.

L'ensemble des crédits sur trois ans s'élèverait à 2,1 milliards de DTS, soit 2,7 milliards de dollars suivant le change actuel.

2. La Banque Mondiale

Un programme tri-annuel de prêts destinés à des projets spéciaux, qui se composerait de :

- a) prêts à l'ajustement structurel (SAL) liés à la modernisation et la mise en place des règles du marché pour, p. ex :
 - l'exportation polonaise,
 - le système bancaire (permettant le fonctionnement de banques privées nationales et étrangères, autorisées à recevoir des dépôts et à accorder des crédits en zlotys et en devises, suivant les règles commerciales),

- l'économie d'énergie,
- b) prêts à l'ajustement sectoriel (SECAL) pour, p. ex :
 - le secteur agro-alimentaire,
 - l'infrastructure des télé-communications.
- c) prêts pour des programmes de changements de qualification professionnelle en cas de chômage,
- d) prêts de la Société Financière Internationale (IFC) :
 - pour le secteur privé,
 - pour le secteur coopératif,
 - pour des parts de capital du IFC dans des entreprises étatisées à participation étrangère.

Le montant total des prêts s'élèverait environ à 3 milliards sur 3 ans (soit environ un milliard annuellement).

La garantie des risques non-commerciaux par l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (AMGI).

3. Le Club de Paris

Une restructuration totale de la dette sur une période de trois ans, en liaison avec l'Accord Elargi du Fonds Monétaire International et concernant :

- a) l'ensemble des échéances du capital et des intérêts liés à la suspension du service de la dette,
- b) l'ensemble des échéances du capital et des intérêts du précédent rééchelonnement de la dette,
- c) les intérêts résultant des points a) et b) ci-dessus.

L'engagement des différents créditeurs du Club de Paris à garantir les crédits d'exportation.

L'établissement d'un programme de conversion des intérêts et des échéances du capital en zlotys pour des investissements via des fondations indépendantes dans les secteurs de la santé, de l'approvisionnement de la campagne en eau, de l'agriculture, de l'éducation, de la protection de l'environnement. Ces investissements seront compensés par des réductions des autres dépenses de l'état afin de ne pas augmenter la pression inflationnaire.

4. Les banques commerciales

Dans le cadre du plan Brady, une réduction du montant de la dette polonaise par sa vente sur le marché libre et la conversion de la dette en participations de capital dans les entreprises, ainsi que par l'éco-conver-

sion.

Lors des négociations sur l'introduction du plan Brady, des financements temporaires par les banques seront nécessaires. Lors des 12 prochains mois, les financements temporaires devraient couvrir les échéances d'intérêts pour un montant d'environ 860 millions de dollars.

La Pologne aura également besoin d'un crédit commercial modulable auprès des banques pour un montant de 1 milliard de dollars.

5. Programmes bi-latéraux de prêts et de subventions

Le Programme d'Assistance devrait également comprendre des arrangements bi-latéraux :

- a) des subventions intérimaires des surplus de produits alimentaires de la CEE (p. ex., viande, beurre, céréales, etc.) en vue de favoriser l'introduction des règles du marché dans le secteur agricole en Pologne,
- b) de nouveaux crédits gouvernementaux et des crédits garantis par les gouvernements,
- c) le co-financement de crédits par les pays du Groupe des 7, en liaison avec les Accords Elargis du FMI et les crédits de la Banque Mondiale,
- d) des soutiens financiers pour, p. ex :
 - la Fondation pour l'Approvisionnement en eau de la campagne,
 - des écoles professionnelles privées pour le secteur agricole,
 - les hôpitaux d'état restitués à l'Eglise,
 - d'autres fondations indépendantes.

L'ensemble des prêts et subventions s'élèverait à 4,3 milliards de dollars sur les trois prochaines années, qui complèteraient les crédits des institutions financières internationales.

6. Autres formes d'assistance

- a) L'assistance de la Communauté Européenne par :
 - l'accès au Système Généralisé de Préférences,
 - des avantages sectoriels,
 - des programmes spécialisés d'éducation et de formation en gestion,
 - des stages de formation pour les entrepreneurs polonais, les directeurs et les ingénieurs dans des entreprises de la Communauté,
 - des permis de travail pour les travailleurs polonais d'entreprises polonaises

opérant dans la Communauté.

- b) Libéralisation de l'accès aux marchés occidentaux.
- c) Rétablissement dans les banques étrangères de conditions de crédit normales pour les entreprises d'import-export polonaises.
- d) Permettre le fonctionnement de la Corporation Privée des Investisseurs Etrangers (OPIC) en Pologne.

C. Condition de l'aide

L'aide financière devrait être accordée de manière à enrayer l'effondrement de l'économie polonaise et à favoriser sa transformation en économie de marché, ouverte au monde extérieur. Pour que cette aide ne soit pas gaspillée une fois de plus, il est indispensable de la transmettre à des personnes et des institutions témoignant d'une véritable initiative économique et représentant la société. Cela implique nécessairement des réformes fondamentales du système et des changements dans la politique du gouvernement.

1. Cette aide devrait soutenir aussi largement que possible, par des investissements, des crédits et des dons, les entreprises privées, les organisations, fondations et associations économiques indépendantes, ainsi que les entreprises publiques, à condition qu'elles soient indépendantes de l'administration politique. Elle devrait être accordée directement ou par l'intermédiaire du système bancaire réformé (cf. point B.2.a).

2. Pour que les entreprises étatiques puissent remplir la condition énoncée ci-dessus, il faut créer une "Direction du Patrimoine National", soumise au contrôle du Parlement (distincte du "Trésor" qui rassemble le patrimoine servant à l'administration publique, l'enseignement et la santé, l'armée, la police, etc.). Cette institution devrait être habilitée à:

- a) transformer les modes de propriété des unités économiques (privatisation, attribution aux conseils d'autogestion ou aux créanciers),
- b) disposer des profits réalisés par ces entreprises (non compris les impôts nationaux et locaux légaux) et donc aussi subventionner éventuellement certaines entreprises,
- c) gérer l'aide étrangère qui n'est pas des-

7. Résumé

NSZZ Solidarnosc attend de l'Occident une aide d'un montant :

- a) 2,7 milliards de dollars du FMI,
 - b) 3 milliards de dollars de la Banque Mondiale,
 - c) 4,3 milliards de dollars de nouveaux crédits bi-latéraux,
- soit en tout 10 milliards de dollars.

tinée à des personnes et des institutions concrètes.

Il faut de plus, mettre un terme aux dites "transformations de la propriété de l'Etat" effectuées actuellement par le gouvernement, sans contrôle du Parlement.

3. Le gouvernement et l'administration qui en dépend doivent être privés du droit de répartir les biens de production et de consommation (en-dehors d'éventuelles habilitations légales, exceptionnelles et temporaires), de celui de s'approprier les profits des entreprises privées et publiques (en-dehors des impôts légaux) et de subventionner les entreprises. Cela implique de supprimer immédiatement un certain nombre de règlements juridiques, en particulier "la loi sur certaines conditions de la consolidation de l'économie nationale" qui donne au gouvernement des pouvoirs presque illimités.

4. L'interdiction et la fin de la contribution automatique et gratuite au budget de l'Etat des institutions financières (la Banque Nationale Polonaise, la Caisse d'Epargne Polonaise et la banque PEKAO à l'étranger). L'émission monétaire et la politique du crédit devraient être soumises au contrôle du Parlement.

5. La création d'une Bourse de titres et le passage à la convertibilité du zloty.

6. La démonopolisation de l'économie, le renforcement des règlements anti-monopoles et l'indépendance de l'organisme anti-monopole par rapport au gouvernement.

7. La négociation de la suspension du service de la dette envers l'URSS jusqu'à fin 1994.

Nous considérons comme profitable de lier les différentes formes d'assistance avec la

réalisation des conditions énumérées. Nous soulignons de plus que si la réalisation du programme anti-inflationniste entraînait l'apparition du chômage, les mesures prévues par les Accords de la Table Ronde doivent être appliquées, et en particulier le programme de qualification des employés, sur la base des moyens prévus au point B.2.c.

Pour le Présidium de la
Commission Nationale Exécutive (KKW) du NSZZ Solidarnosc

Gdansk, le 7 juillet 1989

/-/ Jacek Merkel

/-/ Lech Walesa

NSZZ Solidarnosc président Lech Walesa a remis le document cité dessus au Président George Bush à Gdansk, Pologne le 11 juillet 1989. Le Président François Mitterand a reçu un projet de ce même document lors de sa visite à Gdansk le 15 juin.

QUATRE REPRESENTANTS de NSZZ Solidarnosc et de NSZZ (RI) Solidarnosc ont accompagné la délégation officielle de Pologne pour la 76ème session de l'Organisation Internationale du Travail, et ceci pour la première fois depuis l'imposition de la loi martiale en décembre 1981. Bogdan Lis, Lech Kaczynski, Krzysztof Drzewinski et Edward Malecki ont participé à la session du 7 au 28 juin à Genève. Drzewinski a parlé au nom de Solidarnosc lors d'une séance de la Commission de l'application des normes lors d'une discussion sur les violations par les autorités polonaises des Convention no. 87 (liberté d'association et protection du droit d'association) et no. 98 (droit d'organisation et négociations collectives). Il a insisté sur la nécessité en Pologne d'un contre-poids à l'Etat en temps qu'employeur indirect sous la forme de véritables employeurs directs pour maintenir des négociations tripartites avec les travailleurs. Le délégué de Solidarnosc a appelé à l'extension des droits des syndicats au multiples secteurs et entreprises individuelles arbitrairement définie par les autorités comme essentielles à la sécurité de l'Etat et de ce fait privés des droits syndicaux. Au sujet du droit d'association, il affirme que l'imposition d'un syndicat unique imposé directement ou indirectement par la loi est en contradiction avec les conventions de l'OIT.

Lors d'une session plénière du Comité d'Action contre l'Apartheid, NSZZ Solidarnosc confirme son support intégral à ses frères et soeurs qui se débattent en Afrique du Sud et en Namibie contre les lois du travail discriminatoires de l'apartheid. Solidarnosc a assuré qu'il informerait ses membres et sympathisants que l'immigration de Polonais vers l'Afrique du Sud constituerait un support à la minorité blanche et de plus réduirait les offres d'emploi des travailleurs noirs qui souffrent déjà de chômage. Solidarnosc approuve également

la vigoureuse campagne lancée par COSATU et NACTU contre les nouvelles lois du travail qui supportent les syndicats constitués sur des bases raciale aux dépens des syndicats non-racistes.

LE CONGRES POLONAIS-AMERICAIN (CPA) lors d'une réunion du congrès national des directeurs à Garden Grove, Californie le 23 juin 1989 a résolu :

A. Le CPA soutient la position de Solidarnosc incluse dans le document "Programme d'Assistance Internationale à la Pologne" qu'elle considère vitale pour progresser vers la démocratie et la liberté dans tout le bloc d'Europe centrale et de l'Union soviétique. Ces tendances étroitement liées aux crises du système communiste, offrent la plus grande chance pour un monde meilleur et plus serein. Cette chance peut être irréparablement perdue si le programme de réformes économiques et politiques avancé par Solidarnosc ne reçoit pas immédiatement l'appui de l'Ouest.

B. Le CPA recommande vivement au Président et au Congrès des Etats Unis de porter à l'ordre du jour du prochain sommet économique la Pologne et la Hongrie et de promouvoir une aide substantielle à ces deux pays.

C. Le CPA recommande vivement au Président Bush de promouvoir une aide bien organisée à la Pologne en accord avec les Etats Unis, ses alliés occidentaux et le Japon.

D. Le CPA soutient le rééchelonnement des remboursements des dettes du régime polonais au nations du Club du Paris ce qui permettrait l'importation rapide de produits de base et empêcherait une nouvelle dégradation des conditions de vie.

E. Le CPA recommande vivement au gouvernement des Etats Unis et de la Comunité Européenne de faire don de leur surplus agricole ce qui serait une aide précieuse au peuple polonais.